

Champs-sur-Marne, le 13 juin 2011

SP/11-06-01

**Pouvoir pour l'Assemblée Générale de la SMAI du 27 juin 2011**

En application de l'article 16 des Statuts de la SMAI, chaque membre peut recevoir procuration de trois membres au plus. Cette procuration est transmissible.

Je soussigné(e), Serge Piperno donne par la présente pouvoir à Mme/M. \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SMAI du 27 juin 2011 portant sur la modification des statuts dans le but de demander la reconnaissance d'utilité publique.

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 juin 2011

Bon pour pouvoir,



Serge Piperno  
Directeur de la Recherche